

44030 - Soutien à l'animation territoriale

**Proposition d'attribution d'une subvention
de fonctionnement à Alsace Mouvement
Associatif pour l'année 2018 et d'approbation
d'un projet de contrat d'objectifs**

Rapport n° CP/2018/334

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Lors de sa séance du 19 juin 2017, le Conseil Départemental a décidé des orientations stratégiques concernant le soutien du Département à la vie associative (délibération n° CP/2017/027).

Ces orientations sont issues des travaux menés lors des Assises de l'Engagement, démarche dans laquelle s'est fortement investi Alsace Mouvement Associatif. La dynamique initiée par les Assises a permis de renforcer les collaborations entre le Département et cette structure durant l'année passée (2017)

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à Alsace Mouvement Associatif (AMA) pour l'année 2018 et d'approuver les termes du projet de contrat d'objectifs à conclure entre AMA et le Département du Bas-Rhin.

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Alsace Mouvement Associatif (AMA) a pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs de soutien aux associations dans le but d'informer, d'accompagner, de conseiller les associations dans les domaines juridiques, comptables, fiscaux, règlementaires, quel que soit le secteur d'activité de l'association.

La structure regroupe 21 structures de soutien aux associations en Alsace. Elle est membre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et de l'Union des Mouvements Associatifs de la région. Elle est basée à la Maison des Associations à Strasbourg.

Son objet est double :

- regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne,
- apporter un soutien technique aux associations du territoire.

À cette fin, Alsace Mouvement Associatif (AMA) met à disposition du grand public :

- un site internet proposant les coordonnées des membres susceptibles d'aider les associations, 150 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 7 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement ainsi qu'une foire aux questions,
- un répertoire régional des organismes de soutien à la vie associative (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, associations...).

En complément de ces actions, Alsace Mouvement Associatif met en œuvre des formations à destination des bénévoles en territoire. Ce volet est entièrement soutenu par la Région.

2. LES COOPERATIONS ENTRE LE DEPARTEMENT ET ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Département a tenu ses premières Assises de l'Engagement en décembre 2015. Cette démarche a mobilisé plus de 150 associations volontaires afin de dégager des actions concrètes au service des structures et des Bas-rhinois mais aussi de poser les bases d'un dialogue renouvelé.

Alsace Mouvement Associatif et son réseau ont participé activement à la démarche au sein des groupes de travail.

Leur appui et leur expérience ont été capitaux notamment dans l'élaboration de la plateforme web des associations. Plus largement, ils ont constitué un relais significatif de la démarche vers les partenaires.

Le premier semestre 2018 a permis de renforcer la collaboration entre le Département et la structure sur 2 volets :

- La contribution au Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) : AMA fait partie des 26 représentants associatifs membres du CODEVA. Son président et la coordinatrice y sont force de proposition et participent aux groupes de travail thématiques. Leur expertise des grandes problématiques de la vie associative permettent de dégager des pistes de travail pertinentes et utiles aux petites structures comme aux grandes fédérations.

- L'articulation entre AMA et les conseillers territoriaux vie associative : ces derniers ont été des acteurs à part entière des ateliers « infos associations ». Ils ont proposé à AMA les secteurs les plus pertinents pour accueillir ces temps d'échanges et y ont également contribué en présentant lors de chacune des séances la politique départementale de soutien à la vie associative.

3. OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Pour 2018, l'association sollicite un financement de 12 000 € afin de mettre en œuvre deux actions :

Action 1 :

La création et la mise à jour d'outils (guides, fiches pratiques) à destination des bénévoles, dirigeants, collectivités, grand public sur les volets juridique, comptable, fiscal, etc. Ils sont mis à disposition gratuitement sur le site internet www.alsacemouvementassociatif.org

Pour l'année 2018, les thématiques suivantes ont été priorisées : aides à l'emploi associatif, créer une association en Alsace Moselle, communication numérique et règlement général sur la protection des données, règlementation des activités associatives occasionnelles.

La diversité des thématiques abordées, l'expertise des contributeurs et l'approche pragmatique des outils en font une ressource fiable pour les associations à toutes les étapes de leur développement.

Près de 150 fiches sont en ligne, classées selon les thématiques suivantes :

- Cadre juridique : rédiger ses statuts, droit local
- Communication : rédiger un communiqué de presse, la communication interne
- Gestion : le rôle du comptable, associations et assurances
- Emploi : gérer les congés payés, les contrôles URSSAF
- Règlementation des activités associatives occasionnelles : tenir une buvette, mettre en place une billetterie
- Internet et associations : constituer un fichier de données personnelles, vendre sur internet

Action 2 :

- la poursuite des ateliers « infos associations » dans les territoires. Ces ateliers ont pour vocation de répondre de manière dynamique aux questions des associations qui s'y

inscrivent. Des tables rondes thématiques sont animées par des spécialistes du secteur associatif mobilisés par AMA au sein de son réseau. Cette méthode de travail, initiée en 2016 se révèle très intéressante pour répondre aux demandes ainsi que pour susciter des échanges, partager des expériences et permettre aux associations de se découvrir.

En 2016, un atelier s'est tenu à Haguenau, 3 sessions ont été organisées en 2017. En 2018, 6 ateliers se sont tenus dans le Bas-Rhin réunissant chacun une quarantaine d'associations. (Wissembourg, Molsheim, Niederbronn-les-Bains, Benfeld, Hochfelden, Sarre-Union) en collaboration avec les conseillers « vie associative » du Département.

Plan de financement des 2 actions :

	Action n°1	Action n°2
Etat	4 000	3 000
Région	8 000	10 000
Ville de Strasbourg	4 000	
Ville de Mulhouse		1 000
Département du Bas-Rhin	7 000	5 000
Total	23 000	19 000

En 2017, la structure a bénéficié d'un soutien du Département s'élevant à 9 600 €. Pour l'année 2018, il est proposé d'accueillir favorablement la demande d'augmentation au regard notamment du doublement du nombre d'ateliers « infos associations » en 2018.

C'est pourquoi il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à Alsace Mouvement Associatif une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 12 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43025	65-6574-33	18 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 000 € pour l'année 2018 à verser en une seule fois à l'association Alsace Mouvement Associatif ;

- d'autoriser son président à signer le contrat d'objectifs joint à la présente convention.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY